Institut Cochin
recherche biomédicale

Procédure édition badge d'accès « client » plateforme

réception d'une demande d'accès
- faite oralement au responsable de la plateforme
- ou par mail au responsable de la plateforme

le demandeur complète le formulaire en ligne
- url du formulaire à communiquer au demandeur : https://institutcochin.fr/formulaire-demande-badge-acces-clients-plateformes

les responsables plateforme reçoivent une notification email de la demande
- l'objet du mail contient le nom de la plateforme concernée
- seul le responsable de la plateforme concernée prend en charge le mail

Le responsable concerné traite la demande
- si validé => faire suivre le mail à badge.u1016@inserm.fr et à salto.u1016@inserm.fr en ajoutant la mention "validé" dans l'objet du mail
- si non validé => informer le demandeur du refus

et encodage du
- badge.u1016 édite le badge
- salto.u1016 encode le badge puis le transmet au responsable plateforme concerné par courrier interne

durée de validité du badge
- les badges sont activés pour maximum 3 mois
- toute prolongation doit faire l'objet d'une nouvelle demande